

Gouvernance

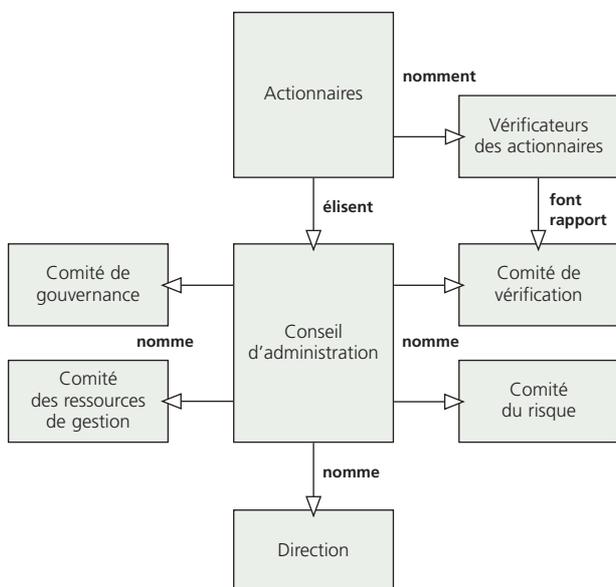
ÉNONCÉ SUR LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Le conseil d'administration et la direction du Groupe Financier Banque TD ont pris un engagement de leadership en matière de gouvernance. Nos politiques et pratiques de gouvernance sont conçues dans l'optique de nous acquitter de nos responsabilités envers nos actionnaires et de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires.

La gouvernance a été l'objet de beaucoup d'intérêt et de débats ces dernières années. Nous profitons de l'occasion pour vous assurer que toutes les politiques et pratiques du GFBTD respectent, voire dépassent, nos obligations légales. En outre, nous portons intérêt à toutes les nouvelles règles proposées et, si elles nous imposent de nouvelles obligations, nous adopterons de nouvelles politiques et pratiques. Notre structure de gouvernance est illustrée sommairement ci-dessous. Dans les pages qui suivent, vous trouverez des détails sur le rôle et les responsabilités de chaque maillon important de cette structure, de même que des précisions sur le processus de gouvernance du GFBTD.

Aperçu de la structure de gouvernance du GFBTD

Le schéma ci-après illustre sommairement la structure du processus de gouvernance du GFBTD.



Autres sources d'information sur la gouvernance du GFBTD

Lisez le message aux actionnaires du président du conseil d'administration, à la page 4.

Consultez la section Régie d'entreprise de notre site Web à www.td.com/francais/gouvernance.

Lisez la circulaire de procuration de la direction – en février 2004, elle sera postée aux actionnaires et versée dans notre site Web.

Assistez à notre assemblée annuelle – le 25 mars 2004 à Edmonton (Alberta) – ou regardez la présentation en direct dans notre site Web (détails sur notre site Web en mars).

Lisez notre Rapport sur les responsabilités – à paraître en mars 2004; consultez notre site Web.

Contactez-nous par courriel, par écrit ou par téléphone – détails en quatrième de couverture.



John M. Thompson
Président du conseil d'administration

RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons scindé les rôles de président du conseil d'administration et de chef de la direction. À présent, M. John Thompson est président du conseil d'administration du GFBTD. M. Thompson n'est pas ni n'a jamais été membre de la direction du GFBTD. Son rôle à titre de président du conseil d'administration consiste à faciliter le fonctionnement du conseil d'administration indépendamment de la direction et à maintenir et à rehausser la qualité de la gouvernance du GFBTD. Ses principales responsabilités sont énoncées ci-dessous. M. Thompson est aussi président du comité de gouvernance.

M. Thompson a récemment pris sa retraite à titre de vice-président du conseil d'administration d'IBM Corporation, après avoir été président du conseil d'administration et chef de la direction d'IBM Canada limitée. En plus d'être administrateur de Robert Mondavi Corporation, Royal Philips Electronics et The Thomson Corporation, il est administrateur de l'Hospital for Sick Children de Toronto. M. Thompson est administrateur du GFBTD depuis 1988.

Président du conseil d'administration

Principales responsabilités

- Gérer les affaires du conseil d'administration, notamment veiller à ce que le conseil d'administration soit bien organisé, fonctionne efficacement et s'acquitte de ses obligations et responsabilités.
- Faciliter le fonctionnement du conseil d'administration indépendamment de la direction et maintenir et rehausser la qualité de la gouvernance du conseil d'administration et du GFBTD.
- Avoir des interactions régulières avec le président et chef de la direction au sujet de questions touchant la gouvernance et le rendement, y compris fournir les recommandations des autres membres du conseil d'administration et donner un autre son de cloche au président et chef de la direction.
- Orienter le conseil d'administration dans l'exécution de ses responsabilités envers les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du conseil

La liste de nos administrateurs est dressée* ci-dessous. Des renseignements biographiques additionnels sur les administrateurs figurent sur notre site Web à l'adresse www.td.com/governance. Notre circulaire de procuration de la direction pour l'assemblée annuelle de 2004 présentera les candidats proposés aux postes d'administrateurs en vue de l'élection à l'assemblée et des renseignements additionnels sur chaque candidat, y compris ses études, les autres postes d'administrateur qu'il occupe, le ou les comités du GFBTD dont il fait partie, les actions qu'il détient et les réunions du conseil d'administration et des comités auxquelles il assiste.

Hugh J. Bolton
Président du conseil d'administration
EPCOR Utilities Inc.
Edmonton

W. Edmund Clark
Président et chef de la direction
La Banque Toronto-Dominion
Toronto

Marshall A. Cohen
Avocat
Cassells Brock & Blackwell
Toronto

Wendy K. Dobson
Professeure et directrice
Institute for International Business
Joseph L. Rotman School of
Management
Université de Toronto
Toronto

Darren Entwistle
Président et chef
de la direction
TELUS Corporation
Vancouver

Henry H. Ketcham
Président du conseil
d'administration, président
et chef de la direction
West Fraser Timber Co. Ltd.
Vancouver

Pierre H. Lessard
Président et chef de la direction
METRO inc.
Montréal

Brian F. MacNeill
Président du conseil d'administration
Petro-Canada
Calgary

Roger Phillips
Administrateur de sociétés
et président et chef de la
direction retraité
IPSCO Inc.
Regina

Wilbur J. Prezzano
Administrateur de sociétés et
vice-président retraité
Eastman Kodak Company
Charleston

Edward S. Rogers
Président et chef de la direction
Rogers Communications Inc.
Toronto

Helen K. Sinclair
Chef de la direction
BankWorks Trading Inc.
Toronto

Donald R. Sobey
Président du conseil d'administration
Empire Company Limited
Stellarton

Michael D. Sopko
Administrateur de sociétés
et président du conseil
d'administration et chef
de la direction retraité
Inco Limitée
Toronto

John M. Thompson
Président du conseil d'administration
La Banque Toronto-Dominion
Toronto

Richard M. Thomson
Président du conseil d'administration
et chef de la direction retraité
La Banque Toronto-Dominion
Toronto

*au 1^{er} décembre 2003

Rôle du conseil d'administration

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller notre gestion ainsi que nos affaires et de prendre toutes les décisions stratégiques importantes pour le GFBTD. Le conseil fonctionne selon une charte qui décrit en langage clair et simple ses principales responsabilités. Ces dernières sont exposées dans la Charte du conseil d'administration comme décrit ci-dessous.

Charte du conseil d'administration

Principales responsabilités

Assurer la surveillance nécessaire aux fins suivantes :

1. Présentation d'une information fiable et en temps opportun aux actionnaires
 - Les actionnaires dépendent du conseil d'administration pour obtenir la bonne information.
2. Approbation des décisions en matière de stratégie et des principales politiques du GFBTD
 - Le conseil d'administration doit comprendre et approuver l'orientation que prend le GFBTD, en se tenant à jour sur ses progrès vers la réalisation de ses objectifs, et il doit participer aux principales décisions et les approuver.

3. Évaluation, rémunération et relève pour les principaux rôles de direction

- Le conseil d'administration doit s'assurer que les principaux postes de direction sont occupés par les bonnes personnes, que ces dernières sont surveillées et évaluées par lui, et qu'elles sont rémunérées adéquatement de façon à favoriser le succès à long terme du GFBTD.

4. Surveillance de la gestion des risques et de la mise en œuvre de contrôles internes

- Le conseil d'administration doit être convaincu que les actifs du GFBTD sont protégés et qu'il y a à cet égard des mesures de protection internes suffisantes.

5. Gouvernance efficace du conseil d'administration

- Le conseil d'administration doit fonctionner efficacement comme conseil pour exceller dans l'accomplissement de ses tâches – des membres déterminés possédant les compétences appropriées et l'information adéquate.

Sélection des administrateurs

Chaque année, le conseil d'administration recommande aux actionnaires des candidats aux postes d'administrateurs, et les actionnaires peuvent voter sur chaque nouveau candidat. C'est au comité de gouvernance qu'il incombe de déterminer les compétences, les qualités et la formation nécessaires au conseil d'administration pour remplir ses diverses responsabilités tout en veillant à en diversifier les membres. Le comité de gouvernance recherche des candidats pour combler les lacunes dans les compétences, les qualités et la formation des membres du conseil d'administration et évalue rigoureusement l'aptitude d'un candidat à apporter une contribution valable au conseil d'administration. En plus de détenir les compétences et l'expérience requises, tous les administrateurs qui ne font pas partie de la direction doivent remplir les critères pour être administrateurs indiqués dans la description des postes d'administrateurs du GFBTD. Ces qualités essentielles sont présentées ci-dessous.

Qualités essentielles des administrateurs du GFBTD

Servir le GFBTD et les intérêts à long terme de ses actionnaires en surveillant la gestion des activités et des affaires du GFBTD d'une manière qui :

- respecte les normes professionnelles et fiduciaires les plus élevées;
- fait preuve d'indépendance vis-à-vis de la direction;
- montre une connaissance des enjeux et un intérêt pour les problèmes que rencontre le GFBTD;
- fait appel au bon sens et au bon jugement afin d'aider à prendre des décisions judicieuses;
- montre l'engagement par une participation à la préparation des réunions et une présence à celles-ci.

Tous les administrateurs sont invités à désigner des candidats susceptibles de se joindre au conseil d'administration. En outre, le comité de gouvernance a retenu les services d'un conseiller externe pour l'aider à choisir les candidats qui correspondent aux critères qu'il recherche et veiller à ce que le comité lui permette de faire un choix parmi un bassin assez vaste et diversifié de candidats compétents.

Le comité a aussi pour fonction d'évaluer la contribution des administrateurs actuels pour déterminer si l'on doit recommander leur réélection. Pendant bien des années, ce processus a englobé :

- la présence des administrateurs;
- le retrait obligatoire du conseil d'administration à 70 ans et la remise de la démission (que le conseil peut accepter ou rejeter) advenant un changement de profession principale et certaines autres circonstances;
- d'autres changements importants influant sur la capacité d'un administrateur d'apporter sa contribution au conseil d'administration.

Cette année, le comité de gouvernance a aussi entrepris la mise en application d'outils d'évaluation officiels additionnels pour le conseil d'administration et chaque administrateur, y compris l'autoévaluation et l'évaluation par ses pairs, en plus de l'évaluation à long terme de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités. Ces outils devraient aider le président du conseil d'administration, le comité de gouvernance et les membres du conseil eux-mêmes à évaluer l'efficacité de chaque membre du conseil en vue du processus de mise en candidature.

Manière dont le conseil d'administration assure son indépendance à l'égard de la direction

L'indépendance est essentielle

Notre conseil d'administration comprend la nécessité d'être indépendant de la direction. En plus de veiller à ce que la composition du conseil contribue à son fonctionnement autonome, le conseil d'administration a adopté les mesures suivantes :

- le conseil d'administration se réunit indépendamment de la direction à chaque réunion prévue régulièrement;
- le conseil d'administration et ses comités ont le pouvoir d'engager et de congédier leurs propres conseillers indépendants;
- un président du conseil d'administration indépendant solide détenant un mandat clair fournit l'orientation nécessaire;
- une politique en vertu de laquelle tous les administrateurs sont tenus de détenir des actions de la Banque dont la valeur correspond à six fois leurs honoraires annuels;
- la diffusion d'une information de haute qualité aux administrateurs – orientation offerte aux nouveaux administrateurs, présentations instructives probantes de manière permanente, accès aux membres de la direction et délais suffisants pour examiner toute documentation avant les réunions.

Les membres du conseil d'administration comprennent que l'indépendance exige davantage, soit la préparation en vue des réunions, la compréhension des enjeux, de la solidité et de l'intégrité et un esprit curieux.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous comptons quatre comités du conseil d'administration.

Ce sont : le comité de gouvernance, le comité des ressources

de gestion, le comité du risque et le comité de vérification. Chaque comité fonctionne avec sa propre charte écrite qui précise les critères quant à la composition et aux responsabilités du comité. Les principales responsabilités extraites de la charte de chaque comité et les membres de chaque comité sont présentés aux deux prochaines pages.

Tous les membres de comité sont des administrateurs qui ne font pas, ni n'ont fait partie de la direction du GFBTD. Chaque comité est présidé par un administrateur qui ne fait pas partie de la direction. Le président du comité consacre beaucoup plus de temps aux tâches du comité et rencontre plus souvent les membres de la direction. Les présidents des comités établissent le calendrier des réunions de comité. Ils présentent également un compte rendu au conseil d'administration après chaque réunion de comité.

De plus, les comités révisent leurs chartes chaque année pour s'assurer qu'elles respectent ou dépassent les obligations réglementaires ainsi que les obligations envers les actionnaires. Les comités s'évaluent eux-mêmes chaque année pour s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités et fonctionnent avec efficacité. D'après les résultats de l'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration et des comités en 2002, le conseil d'administration a décidé de scinder un comité en deux, en créant le comité de vérification et le comité du risque. Ce passage à deux comités permet de consacrer plus de temps aux tâches importantes assignées à chaque comité.

Les comités peuvent se réunir indépendamment de la direction en tout temps, et chaque comité a établi ses propres pratiques additionnelles à l'égard de ces réunions. Par exemple, le comité de vérification se réunit séparément avec le chef des finances, les vérificateurs des actionnaires et le chef de la vérification interne, et se réunit seul à chaque réunion trimestrielle prévue régulièrement. Chaque comité a le droit absolu d'engager son propre conseiller indépendant pour fournir des avis d'expert au comité.

Nous vous présentons ci-dessous les principales responsabilités tirées de la charte et les membres de chaque comité. Des renseignements additionnels sur nos comités sont fournis ailleurs dans notre information sur la gouvernance (à la page 98 Autres sources d'information sur la gouvernance du GFBTD).

Comité	Membres*	Principales responsabilités
Comité de gouvernance	John M. Thompson (président) Marshall A. Cohen Henry H. Ketcham Brian F. MacNeill Edward S. Rogers Michael D. Sopko	Être responsable de la gouvernance du GFBTD : <ul style="list-style-type: none"> • établir les critères de sélection des nouveaux administrateurs; • repérer des personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration et lui recommander les mises en candidature au poste d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires; • élaborer, et recommander au conseil d'administration, un ensemble de principes de gouvernance conçus pour favoriser une saine culture de gouvernance au sein du GFBTD; • examiner et recommander la rémunération des administrateurs du GFBTD; • s'assurer que le GFBTD communique efficacement avec ses actionnaires, d'autres parties intéressées et le public au moyen d'une politique de communication attentive; • superviser l'évaluation du conseil d'administration et de ses comités.
Comité des ressources de gestion	Brian F. MacNeill (président) Marshall A. Cohen Pierre H. Lessard Wilbur J. Prezzano Donald R. Sobey John M. Thompson	Être responsable de l'évaluation du rendement, de la rémunération et de la planification de la relève des dirigeants : <ul style="list-style-type: none"> • établir les objectifs de rendement du président et chef de la direction, qui favorisent le succès financier à long terme du GFBTD de manière compatible avec les intérêts des déposants, et évaluer régulièrement le rendement du président et chef de la direction par rapport à ces objectifs; • recommander la rémunération du président et chef de la direction en consultation avec des conseillers indépendants qui nous aident à établir une rémunération concurrentielle pour ce dernier qui satisfasse aux objectifs du GFBTD en matière d'embauche, de maintien et de rendement; • étudier les candidatures au poste de président et chef de la direction et recommander au conseil d'administration le meilleur candidat dans le cadre du processus de planification de la relève pour ce poste; • superviser la sélection, l'évaluation, le perfectionnement et la rémunération d'autres membres de la haute direction; • produire un rapport sur la rémunération des dirigeants à l'intention des actionnaires, qui sera publié dans la circulaire de procuration de la direction annuelle du GFBTD.

Comité	Membres*	Principales responsabilités
Comité du risque	Roger Phillips (président) Hugh J. Bolton Wendy K. Dobson Darren Entwistle Wilbur J. Prezzano Helen K. Sinclair	Superviser la gestion des risques du GFBTD : <ul style="list-style-type: none"> • déterminer, surveiller et évaluer la gestion des principaux risques du GFBTD; • approuver les politiques de gestion des risques qui établissent les niveaux d'approbation appropriés pour les décisions ainsi que d'autres mesures de protection pour gérer les risques; • assurer la mise en place de politiques pour gérer les risques de marché, d'exploitation, d'illiquidité et de crédit; • servir de forum pour une analyse «globale» des risques futurs, y compris l'évaluation des tendances; • évaluer de manière critique les stratégies commerciales du GFBTD et planifier en fonction des risques.
Comité de vérification	Wendy K. Dobson (présidente) Hugh J. Bolton Henry H. Ketcham Pierre H. Lessard Roger Phillips Helen K. Sinclair	Superviser la qualité et l'intégrité de l'information financière du GFBTD : <ul style="list-style-type: none"> • assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable; • surveiller les contrôles internes – les mesures de protection nécessaires doivent être en place; • être à l'écoute des vérificateurs des actionnaires et du vérificateur interne et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun; • assurer l'établissement et le maintien de processus permettant au GFBTD de respecter les lois et règlements qui le régissent ainsi que ses propres politiques; • agir à titre de comité de vérification et de comité de révision pour certaines filiales du GFBTD qui sont des institutions financières fédérales; • recevoir les rapports et approuver, le cas échéant, les opérations avec des apparentés.

*au 1^{er} décembre 2003

LE COMITÉ DE VÉRIFICATION ET LES VÉRIFICATEURS DES ACTIONNAIRES

À la dernière assemblée annuelle tenue en avril 2003, les actionnaires ont désigné Ernst & Young s.r.l. et PricewaterhouseCoopers s.r.l. comme vérificateurs des actionnaires jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.

Les vérificateurs des actionnaires examinent chaque état financier trimestriel et vérifient les états financiers annuels. Chaque année dans le rapport annuel, les vérificateurs des actionnaires présentent un rapport aux actionnaires sur la vérification du GFBTD et donnent aux actionnaires leur opinion sur les états financiers (voir la page 54). La vérification et le présent rapport aux actionnaires sont des éléments très importants du processus de présentation de l'information financière du GFBTD.

Comme le président du comité de vérification l'a mentionné lors de la dernière assemblée annuelle tenue en avril 2003, le comité de vérification, non pas la direction, est responsable des relations avec les vérificateurs des actionnaires. Le comité de vérification a mis en œuvre des processus afin de consolider cette structure. Le comité de vérification passe en revue les plans des vérificateurs et les résultats de leurs vérifications et de leurs examens. Le comité rencontre les vérificateurs des actionnaires à chaque réunion trimestrielle sans la direction. Cette réunion constitue un forum permettant aux vérificateurs des actionnaires de soulever toutes les questions qu'ils peuvent avoir et de confirmer qu'ils obtiennent un accès adéquat et une collaboration appropriée de la part de la direction du GFBTD.

Quant à l'aspect de l'indépendance, les vérificateurs des actionnaires ont confirmé la leur au comité de vérification et, en outre, le comité de vérification a instauré une politique

restreignant la prestation de services autres que de vérification par les vérificateurs des actionnaires. Ces services doivent être autorisés et approuvés à l'avance par le comité de vérification conformément à sa politique. Le comité de vérification approuve également à l'avance les services de vérification et les honoraires en découlant. Des renseignements additionnels sur les services de vérification et les services autres que de vérification figurent à la page 49.

Cette année, le comité de vérification a établi un processus d'évaluation officiel pour examiner la performance des vérificateurs des actionnaires avant de formuler une recommandation aux actionnaires quant aux vérificateurs à nommer à la prochaine assemblée annuelle.

Les membres du conseil d'administration, y compris les membres du comité de vérification, font appel à leurs vastes compétences et expérience pour s'acquitter de leurs responsabilités, tant leur expérience universitaire que professionnelle en comptabilité, en affaires et en finances. Le conseil d'administration a déterminé qu'il y a au moins un membre du comité de vérification qui a les connaissances d'un expert financier du comité de vérification. Hugh Bolton, membre du comité de vérification du GFBTD, est un expert financier de comité de vérification au sens où l'entend la loi Sarbanes-Oxley des États-Unis. La détermination du conseil d'administration n'impose pas davantage de devoirs, d'obligations ou de responsabilités à M. Bolton ni n'influe sur les devoirs, obligations ou responsabilités des autres membres du comité de vérification ou du conseil d'administration.